

<u>Objet</u>: Avis de la FFSA relatif à la manifestation karting "TROPHEE KART NOUVELLE AQUITAINE "prévue le 23 septembre 2018 sur le circuit permanent situé à Lescar (64).

VU la nouvelle saisine pour avis de la fédération délégataire le 13 septembre 2018 par le comité départemental UFOLEP dans le cadre de l'organisation d'une manifestation karting sur un circuit permanent situé à Lescar prévue le 23 septembre 2018 ;

VU le règlement particulier (RP) de la manifestation karting sur un circuit permanent à Lescar reçu le 13 septembre 2018 et le dossier complémentaire ;

VU les règles techniques et de sécurité (RTS) Karting, dans leur version du 27 novembre 2017, édictées par la fédération délégataire conformément à l'article R.331-19 du Code du sport ;

CONSIDERANT que la nouvelle saisine pour avis est parvenue à la FFSA, en date du 13 septembre 2018 à la réception du règlement particulier conformément aux articles R.331-22-1 et A.331-17 du Code du sport ;

#### **AUX MOTIFS QUE:**

1. Concernant l'encadrement, le Directeur de course ainsi que le Commissaire technique renseignés sont mentionnés sur la liste établie par le ministère des sports concernant la qualification requise par l'instruction 06-173 JS du 19 octobre 2006. Du fait de l'échec aux examens de plusieurs personnes présentes dans cette liste, la FFSA ne peut prendre la responsabilité d'autoriser des personnes à officier, en connaissance de cause. Seul le représentant des services déconcentrés du Ministère des Sports pourra se prononcer sur la qualification de ces personnes.

S'agissant des Commissaires de piste, ils disposent d'une qualification de Commissaire de piste « Terre », qui n'est pas la spécialité rattachée à la fonction pour laquelle ils sont nommés au présent règlement particulier. En l'espèce, les officiels doivent disposer d'une qualification en adéquation avec la fonction exercée, ce qui n'est pas le cas concernant les officiels précités. Ce point a été rappelé à plusieurs reprises par le Ministère des Sports conformément aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la discipline et à l'instruction 06-173 JS du 19 octobre 2006. En l'espèce, ils ne peuvent exercer les missions pour lesquelles ils sont nommés ;

- Le nombre de commissaire possédant une qualification requise (0) figurant à l'article 1.1 du règlement particulier ne permet pas de respecter le nombre de commissaires nécessaires par poste sur ce circuit qui en compte huit;
- 3. En complément, depuis la précédente saisine, l'organisateur ne peut toujours pas verser au dossier l'attestation de présence du médecin, pourtant requise conformément à l'article 7 du règlement particulier, et ce, à quelques jours de la manifestation;
- 4. L'attestation de présence de l'ambulance pour les concurrents n'est pas versée au dossier complémentaire conformément à l'article 7 du règlement particulier. La convention DPS jointe au dossier ne précise pas, qu'en plus de ses prérogatives originelles assurant la sécurité



du public, le dispositif est mis en place pour assurer la sécurité des participants à la manifestation ;

5. En complément, l'arrêté préfectoral portant homologation du circuit n'est toujours pas versé au dossier complémentaire comme demandé à l'article 8 du règlement particulier. Dès lors, aucun élément ne permet de témoigner du respect de l'obligation d'homologation d'un circuit permanent conformément à l'article R.331-35 du Code du sport ;

L'ensemble de ces éléments ne permet pas à la FFSA de se prononcer favorablement sur cette manifestation.

En sus, les montants des garanties d'assurances souscrites pour les concurrents et les officiels en Individuelle Accident (IA) (décès et invalidité) ne sont pas communiqués comme demandé dans l'article 6 du règlement particulier. Ce défaut d'information nous amène à nous interroger, de manière générale, sur l'indemnisation des pratiquants et officiels ;

Nota: L'avis de la FFSA ne porte pas sur:

- La validité et la conformité de l'attestation d'assurance qui figure au dossier,
- Le dispositif prévisionnel de secours,
- Les conditions de stockage de carburant,
- L'évaluation des incidences Natura 2000,
- Les dispositions prévues pour garantir la tranquillité publique.

La Fédération Française du Sport Automobile émet un AVIS DEFAVORABLE.

Fait à Paris le 14 septembre 2018

32. avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

**Nicolas DESCHAUX** 

Président

## REGLEMENT PARTICULIER

(Suite au décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives)

A utiliser obligatoirement pour les manifestations non inscrites au calendrier de la FFSA

#### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

Nom de l'épreuve : TROPHEE KART NOUVELLE AQUITAINE – Epreuve de Pau/Lescar

Date de l'épreuve : 23/09/2018

Identité de l'organisateur administratif : PANDELES Maxime – Karting Club Palois Identité de l'organisateur technique : PANDELES Maxime – Karting Club Palois

Type d'épreuve : KART

Lieu de la manifestation : Circuit Berdery – Lescar (64230)

#### 1.1. OFFICIELS EN CHARGE DE LA SECURITE (instruction 06-073 JS du 19 octobre 2006).

- Directeur de Course :

Nom: FEVRES Prénom: Michel N° de licence: 033\_65658989

**Commissaire Technique:** 

Nom: DUBERN Prénom: Bertrand N° de licence: 024\_009985502

- Commissaires de Piste (fournir la liste complète) :

*N° de licence :* 047\_50087141 Nom: CEMPER Prénom : Dorian Nom: MONTHEUIL Prénom : Alain *N° de licence :* 047\_50076895 Nom: GOUINAUD Prénom : Alexandra *N° de licence :* 017\_66735114 Nom: JOUSSEMET Prénom : Marie Elisabeth N° de licence : 014 66728526 Nom: DOORYHEE Prénom : Marie Stella *N° de licence :* 017\_66742224 Nom: BORG Prénom : Ludovic *N° de licence :* 017\_66746501 *Nom: LESCAUDRON* Prénom : Christian *N° de licence :* 017\_66728455 *Nom : LAMOLIATTE* Prénom : Olivier *N° de licence :* 017\_66741931

## **ARTICLE 2. MOYENS DE SECOURS**

Pour toutes les épreuves :

- Médecin Chef: Yves PICART (nous sommes dans l'attente du retour de la convention signée)

- Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? **O** Le circuit **n'est pas** équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ? **N** Si OUI liste des extracteurs :

Nom: Prénom: Numéro de certification FFSA ou Numéro de

licence:

Pour les épreuves sur circuit revêtu sur plus de 10% du parcours, ou celles comportant plus de 25 véhicules en piste simultanément :

- Véhicule médicalisé adapté au terrain : O

- Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation : N

(A l'exception des compétitions internationales, le médecin chef et le médecin spécialiste peuvent être la même personne).

## **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

- L'épreuve est ouverte aux concurrents âgés de 7 ans et plus.
- L'épreuve est non ouverte aux licenciés de la FFSA.

Je m'engage à vérifier que tous les participants sont titulaires d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile ou titulaires d'une licence délivrée par une fédération sportive permettant la participation aux compétitions de la discipline concernée et portant attestation de la délivrance du certificat précité.

## **ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

#### 4.1. VEHICULES ADMIS

- Véhicules admis: Mini 4T (Honda GX 120cc/SUBARU EX WORM EX13 126cc) Mini 2T (60cc/125cc) Jeunes 4T (FK-HONDA 200cc / Subaru KX21 / ) Jeunes 2T (PUMA 85cc/100cc/moteur IAME X30 cadet / 125cc Mini max) Sport 2T (Rotax Junior &J 125 / rotax max avec bride / Rock Junior / IAME x30 Junior FFSA IAME) Sport 4T (Subaru KX21 / WORMS KX 21) SUPER (IAME X30 / Ratx max / Rotax Evo / KF Junior) Vitesse (IAME X30 supershifter 175)
- Nombre de véhicules admis aux essais : 30 en course : 30
- Equipement vestimentaire des participants : Contrôle à faire sur les équipements obligatoires Normes FFSA en vigueur

## **ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### 5.1. PARCOURS

Nom du circuit : CIRCUIT DES SOURCES

Tracé utilisé : Piste Longueur : 1017m Largeur : 8m

Sens de rotation : Horaire

N° d'homologation de la Préfecture (Nom du département)  $n^{\circ}$  64-2017-09-19-002 du 19

septembre 2017 (pour 4 ans).

Emplacement de la pole position : droite

Dispositif utilisé en cas de ravitaillement : NEANT

Nombre de postes de commissaires : 8 Nombre et type d'extincteurs par poste : 1

Nombres de commissaires : (cf liste)

#### **5.2. PROTECTION INCENDIE**

Les emplacements incendie sont conformes avec l'article IIA8.2 ? O

#### **ARTICLE 6. DIVERS**

Cet article est destiné à donner des indications particulières sur le déroulement de la manifestation ou son organisation, par exemple :

N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur : 06 79 36 79 22

Les horaires d'ouvertures du parc concurrents : Samedi 8h00

Montant de la valeur de la remise des prix : pas de prix en argent

Les actions engagées pour la protection de l'environnement : Tapis de sol absorbants

Montant des garanties d'assurance souscrites pour les concurrents, et les officiels (RC, IA (Décès et Invalidité)) – Attestation de l'assurance

## **ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR**

- Plan avec dispositif de sécurité : emplacement PC, DC, Ambulance, ZP ouverte...
- Horaires de la manifestation avec tous les plateaux et détails des animations avec véhicules.
- Attestation de présence des ambulances et du médecin.
- Attestation de l'organisateur technique qui s'engage à respecter les prescriptions de la FFSA au regard des RTS applicables.

## ARTICLE 8. PIECES COMPLEMENTAIRES POUR UNE DECLARATION

- Arrêté d'homologation du circuit.
- Un chèque de 200€ à l'ordre de la FFSA relatif aux frais de traitement de la déclaration.

# HORAIRES (version N° 1 – 17/04/2018)

Essais Libre Mini Jeune Sport 4T et Sport 4t Master Super et Sport 2T Super Master et Handi Vitesse et Vitesse Master	Début	Fin	<u>Durée</u>
	08H30	08H35	5'
	08H35	08H40	5'
	08H40	08H45	5'
	08H45	08H50	5'
	08H50	08H55	5'
	08H55	09H00	5'
<u>Briefing</u>	09H10		
Essais Chronos (prégrille 5' avant) Mini Jeune série 1 Jeune série 2 Sport 4T Sport 4t Master Super et Sport 2T Super Master et Handi Vitesse et Vitesse Master	Début	Fin	<u>Durée</u>
	09H30	09H35	5'
	09H40	09H45	5'
	09H50	09H55	5'
	10H00	10H05	5'
	10H10	10H15	5'
	10H20	10H25	5'
	10H30	10H35	5'
	10H40	10H45	5'
Manche 1 (prégrille 5' avant)  Mini Jeune Sport 4T Sport 4t Master Super et Sport 2T Super Master et Handi Vitesse et Vitesse Master	<u>Début</u>	Fin	<u>Durée</u>
	10H55	11H05	8t
	11H10	11H15	10t
	11H20	11H30	10t
	11H40	11H50	10t
	11H55	12H05	10t
	12H10	12H20	10t
	12H25	12H35	10t
Pause repas (Stop Moteur)	<u>Début</u>	<u>Fin</u>	<u>Durée</u>
	12H35	14H00	85'
Pré Finale (prégrille 5' avant)  Mini Jeune Sport 4T Sport 4t Master Super et Sport 2T Super Master et Handi Vitesse et Vitesse Master	<u>Début</u> 14H00 14H15 14H30 14H45 15H00 15H15 15H30	Fin 14H10 14H25 14H40 14H55 15H10 15H25 15H35	Durée 10t 12t 12t 12t 12t 12t 12t 12t
Finale (prégrille 5' avant) Mini Jeune Sport 4T Sport 4t Master Super et Sport 2T Super Master et Handi Vitesse et Vitesse Master	Début	Fin	Durée
	16H00	16H10	12t
	16H15	16H25	14t
	16H30	16H40	15t
	16H45	16H55	15t
	17H00	17H10	15t
	17H15	17H25	15t
	17H30	17H40	15t